

le Rouillacais
Communauté de Communes

République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Procès-verbal

Séance du conseil communautaire du 21 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice :	28	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 11 octobre dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle Communautaire - 16170 ROUILLAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.
Titulaires présents :	25	
Suppléants :	0	
Pouvoirs :	0	
Excusés :	3	

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

II. Vérification du quorum

Le président de séance procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : M. François PERROT, **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC** : M. Franc PINAUD, M. Éric COUIDAT, Mme Marina GRAMMATICO, **MARCILLAC-LANVILLE** : / **MAREUIL** : Mme Claudine RODET, **MONS** : M. Patrick MESNARD, **ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Christian BERTON, Mme Marie-France DUMOUT, Mme Elisabeth MASSON **SAINT-AMANT-DE-NOUERE** : M. Laurent BATY, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : Mme Stéphanie ROTURIER, M. Emmanuel RIPPE, **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléants en situation délibérante :

Pouvoirs :

Excusés : M. Gilles RIPOCHE, Mme Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, M. Jean-Claude GUILLOT

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 9 septembre 2024 a été transmis par courriel le 16 septembre 2024. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

DATE	NATURE	OBJET	DESCRIPTIF
10/09/2024	PATRIMOINE	MARCHE DE TRAVAUX - RENOVATION DES SALLES DE BAINS - LA GACHERE	LOT 1 : MENUISERIE BOIS - PLATRERIE - MARCHE PASSE DE GRE A GRE - ATTRIBUTION PLACARRPEINT
11/09/2024	COMMUNICATION	VIDEO KIT NAISSANCE	DEVIS D'UN MONTANT DE 3 475 € HT - VIA MG PRODUCTIONS
12/09/2024	COMPTABILITE	REMBOURSEMENT PELRAS Marion	CREATION ISBN POUR NOS AINES, NOTRE MÉMOIRE 42,00 €
16/09/2024	ASSAINISSEMENT	MARCHE DE TRAVAUX RENOUVELLEMENT STEP ROUILLAC	OFFRES RETENUES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION, DEMANDE DE SUBVENTION ET EMPRUNTS - MODIFICATION DECISION 270
04/10/2024	COMMUNICATION	CALENDRIERS DE COLLECTE	DEVIS D'UN MONTANT DE 1 490 € HT - KEEPLI GROUP
04/10/2024	COMMUNICATION	ANIMATION NUMERIQUE - POLITIQUE DECHETS	DEVIS D'UN MONTANT DE 3 900€ HT - VIA MG PRODUCTIONS
10/10/2024	COMPTABILITE	VIREMENT DE CREDIT BUDGET HABITAT	VIREMENT DE CREDIT DU C/2313 OP 56 VERS C/1641 DE 2 700 €

VI. Ordre du jour et synthèses des décisions à prendre

Les représentants du Service Interministériel de Défense et Protection Civiles (SIDPC) de la Charente: présentent le nouvel outil de télé-alerte et font un point d'étape sur la mise à jour des dispositions ORSEC "plan iode"

Nathanël MARMANDE et Alain PERROT, les nouveaux techniciens du service Assainissement sont présentés aux élus

1. Ressources humaines : création et suppression de postes

Monsieur le Président soumet à l'assemblée de créer et supprimer les emplois suivants :

Libellé	Création	Suppression	Date d'effet
Promotion interne	Animateur territorial	Adjoint animation principal 1 ^e classe	01/11/2024

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide la création et suppression de postes.

De même, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la création d'emplois non permanents à temps complet pour accroissement temporaire et exceptionnel d'activité pour une durée maximale de 3 mois. La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant des grades correspondants.

2. Demande de garantie d'emprunt : construction d'une blanchisserie territoriale – groupement hospitalier du territoire de Charente

Dans le cadre de la construction d'une nouvelle blanchisserie territoriale portée par le Groupement de coopération sanitaire (GCS) Blanchisserie et Logistique de Charente, une demande de garantie d'emprunt est demandée aux collectivités charentaises par le Groupement Hospitalier du Territoire de Charente (GHT). Ce groupement constitue un service essentiel pour les hôpitaux charentais et pour d'autres établissements publics. Les membres utilisateurs représentent 4 400 lits pour 25 établissements répartis sur 29 sites couvrant tout l'ensemble du territoire de la Charente.

Le projet prévoit la construction d'une blanchisserie innovante comprenant l'acquisition d'équipements et la conception de l'usine afin de pouvoir effectuer le traitement de 15 tonnes de linge par jour et répondre aux exigences de performance économique, énergétique, environnementale et de qualité de la prestation proposée.

Suite aux discussions entre les Présidents d'EPCI de Charente et le GHT, il a été estimé, à l'unanimité, d'un engagement des intercommunalités, sous la forme d'une garantie d'emprunt, était opportun.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de garantie à hauteur de 1,5 % les remboursements d'un emprunt d'un montant estimé à 20 000 000 €, soit 300 000 €.

3. Subvention La Palène

Conformément à la convention triennale avec l'association, il est nécessaire :

- D'allouer le soutien complémentaire à l'association La Palène au titre des actions jeunesse (Arts en Herbe) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 août 2024 d'un montant de 7 500 €.
- De solder le versement de subvention pour la saison 2023-2024. La DRAC ayant versé, pour la saison 2023-2024 à la Palène 4 000 € pour les projets scolaires. Le Président propose de compenser cette différence et de fixer le montant total de la subvention 2023-2024 à concurrence de 10 000 €.

De plus, le Président indique que, au regard du projet de la Palène pour la saison 2024-2025 présenté en commission Animation du Territoire le 30 septembre dernier, il est proposé de délibérer sur un acompte de la subvention 2025 de 57 500 €, soit 25 % du montant de la subvention prévisionnelle 2024 (230 000€). Le montant définitif de la subvention 2025 sera délibéré en Conseil Communautaire en 2025.

Le Conseil Communautaire autorise le versement de la subvention complémentaire de 7 500 € relative aux actions jeunesse réalisées en 2024, de la subvention pour les projets éducatifs et artistiques à hauteur de 10 000 €. Le Conseil Communautaire décide de verser un acompte de la subvention 2025, à hauteur de 57 500 €.

4. Créances éteintes : budget Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte l'admission en « créances éteintes » pour un montant de 110,00 € sur le budget ordures ménagères, selon les états transmis et arrêté à la date du 16 septembre 2024 ; et précise que cette dépense sera inscrite au compte 6542 « créances éteintes » du budget ordures ménagères.

5. Décision Modificative n°1 : budget eau potable

Afin de lancer la pose de débitmètres sur le territoire, il y a lieu d'effectuer un virement de crédit budgétaire comme suit :

Dépenses d'investissement = 0 €

Chapitre 23 Immobilisations en cours

c/2317 Immobilisations corporelles en cours/Immobilisations reçues

op 305 : marché à bons de commande (lot 2 : Petits Chantiers) +10 000.00 €

op 307 : REFECTIION RESERVOIR AMPANAUD - 10 000.00 €

Le Conseil Communautaire adopte la modification budgétaire pour le budget Eau Potable.

6. Fonds de concours FDAC – Commune de Mons

Le Département de la Charente ne peut plus subventionner les travaux de réfection de la voirie communale pour 2024 en raison d'un potentiel fiscal par habitant des communes dépassant le seuil fixé par le règlement du Département.

Les élus décident de pallier cette absence de subvention de la part du Département par le versement de fonds de concours à destination des communes du Rouillacais.

Le Conseil Communautaire accorde le versement de fonds de concours aux communes pour l'année 2024 d'un montant global de 49 218 € pour la réalisation de ses travaux d'entretien de voiries communales.

7. Participation financière – Epicerie Douz'A l'Epicerie

Au regard du projet de la commune de Douzat, et du plan de financement consolidé, le Conseil Communautaire décide d'attribuer une subvention à hauteur de 840 € à la commune de Douzat.

8. MAM La ronde des Zébulons : dégrèvement temporaire de loyer

Le Conseil Communautaire octroi un dégrèvement temporaire de loyer à l'Association La Ronde des Zébulons de 25 % du montant du loyer pour une durée de 4 mois, à compter du 1^{er} novembre 2024. Le loyer appelé sera d'un montant de 405€ + 8€ de charges.

9. Vente du Logis de Rancogne

Le Conseil Communautaire prend acte du changement d'entité de l'acquéreur du Logis de Rancogne.

10. Placement financier : ouverture de compte à terme

Le Conseil Communautaire accepte l'ouverture d'un Compte à Terme pour une durée de 12 mois, au taux en vigueur, pour y déposer le montant de la vente du Logis de Rancogne, soit 530 000 €, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce placement.

11. Acquisition parcelles terrain de Douzat

Le conseil communautaire valide l'acquisition d'un terrain constructible sur la commune de Douzat pour un montant de 95 000 €.

12. Fin du conventionnement avec l'Etat – Logement-école Montigné

Le logement n'ayant pas de locataire et étant actuellement en travaux de réhabilitation, le Conseil Communautaire décide de dénoncer cette convention et de fixer un loyer lorsque le coût total des travaux et l'amortissement de ces derniers soient définis.

13. Vente terrain groupe scolaire de Rouillac

Suite à l'avis des domaines, le Conseil Communautaire valide la vente du terrain à l'euro symbolique et autorise le président à signer les actes administratifs correspondants.

VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochain bureau des maires :

Lundi 4 novembre 2024 – 18h – Salle de réunion France Services

Prochaine séance du conseil communautaire :

Lundi 18 novembre 2024 - 18h - Salle Communautaire.

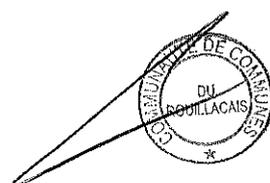
VIII. Questions et informations diverses

Stéphanie Baranger fait la présentation du kit naissance composé de ;

- un doudou décoratif, réalisé par les associations de couture du Rouillacais ;
- un plaid imperméable, proposé par le Relais Petite Enfance ;
- des lingettes lavables et un savon solide, fournis par Calitom ;
- un imagier contrasté, sélectionné par la Médiathèque du Rouillacais ;
- un jeu à visser en bois, choisi par les animatrices de l'atelier Pitchoun' de l'ALPR ;
- un crayon ergonomique, recommandé par une graphothérapeute ;
- le magazine Môm'en Familles, édité par la Communauté de Communes ;
- des nougats, concoctés par un producteur local ;
- deux places de concert ou spectacle, offertes par l'association La Palène.

La remise de ce cadeau est une occasion de rencontrer les jeunes parents et échanger avec eux sur les différentes actions menées sur le Rouillacais.

Le président fait part également de l'actualité des projets et notamment les projets autour de la santé et la volonté de travailler sur les projets d'alimentation.



Le Président lève la séance à 20h

AR Prefecture

016-241600303-20241021-PV_CC_21102024-DE
Reçu le 25/10/2024
Publié le 25/10/2024